Les accidents. — M. Charles Théisin, 18 ans, en voulant monter à la manivelle, hier soir, vers 9 heures, sur un vélo qui passait boulevard de la Liberté, est tombé et s'est heurté violemment, qu'il a eu l'arcade sourcilière coupée par une des roues. Il a reçu des soins à la pharmacienne.

— Hier, vers 6 heures, le cheval d'un sportman illétré s'est abattu à l'Esplanade. Le cavalier est tombé et a été blessé à la main gauche.

— M. Fernand Vérin, 18 ans, ajusteur, rue des Dondaines 1, passait à vélo hier soir rue de la Barre, lorsqu'il renversa une petite écolière, Marie Verkindère, rue de la Hallotière 35. Le Blette a des contusions aux coudes et au cuir chevelu.

Institution des Jeunes Aveugles et des Sourds-Muets de Roubaix. — Depuis quelques années ceux qui s'intéressent à l'œuvre des sourds-muets et jeunes aveugles regrettaient vivement la rare aux plaisirs supposés à cause des grandes difficultés qu'il y avait à pouvoir à des installations multiples et compliquées. Nous apprenons avec satisfaction que le Comité a eu l'heureuse idée de remplacer cette fête par un *Concert-Promenade* dans les jardins de l'institution.

Ce concert aura lieu le 7 juillet, de 9 h. à 7 h. 1/2.

Le musique des *Cenonniers* a bien voulu promettre son concours pour cette œuvre utile. Ce sera là une attraction du premier ordre.

La programme comportera ensuit une Comédie de Boirel, des *Exercices de jeunes sourds-muets*, et l'audition de la musique des aveugles. Beaucoup de nos lecteurs s'hésitaient pas à donner cette marque de sympathie à cette intéressante institution.

Il nous revient que les jeunes sourd-muets ont obtenu hier un beau succès à l'examen du certificat d'études.

Pour les *enfants doués de tous leurs sens*, l'épreuve du certificat d'études primaires n'offre pas de grandes difficultés ; mais il en va tout autrement pour le jeune sourd-muet. Quand celui-ci arrive à l'école, il y a table rase dans cette intelligence. Il n'a des idées, il ne connaît aucun langage pour les exprimer. Les efforts du maître tendent d'abord à lui faire apprendre les divers éléments de la parole. Puis commencent les exercices phraséologiques de la langue française. Cette langue est pour lui naturellement une langue étrangère. Il n'a ou jusqu'ici aucun commerce avec la société, il ne sait même pas, comme on dit vulgairement, distinguer sa main droite de sa main gauche. Il faudra qu'il apprenne les noms des objets usuels qui l'entourent, l'initier à cette conception d'une action simple à l'aide d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut et passer ensuite à des actions plus complexes.

Et c'est ainsi par une longue et patiente étude graduée, qu'il arrive à posséder les connaissances exigées dans l'examen du certificat d'enseignement primaire. Hier donc les jeunes Lehrun de Tourcoing, Aubert de Lille, Leroux de Cambrai, se présentaient devant le Jury présidé par M. Minet, inspecteur à Lille, pour concourir avec 250 autres écoliers de la ville et ils sont sortis avec honneur de cette épreuve.

LE NORD

LA MADELEINE. — *Le lait sur les boissons.* — Jeudi 27 juin, à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu au « Comte de Lille » une grande réunion de protestation contre la loi sur les boissons et surcoûtée au meeting qui sera tenu le 30 juin, à 3 heures, à l'Hippodrome. MM. Lemire, Vaillant, Guéroy et Dupuy prendront la parole à cette réunion à laquelle sont invités les habitants de St-André, Marquette, Marcq-en-Barœul.

LOMME. — *Les vols.* — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs après avoir brisé une porte de la devanture de l'épicerie mercerie Debierdt, à la Croix-St-Pierre, ont fait main-basse sur une certaine quantité de chaussures et divers autres effets de mercerie. Le montant du vol s'élèverait à une cinquantaine de francs.

Dans le courant de la semaine dernière un vol *du même genre* avait été commis avec effraction dans la cave de l'estaminet de la *Croix du Temple*, rue de la Planche-à-Quesnoy. Les voleurs avaient enlevé cinq litres de cognac, cinq ou six litres de genièvre et trois litres d'eau-de-vie. La tirelle du comptoir était restée intacte, mais comme il était vide les voleurs en sont restés pour leurs frais. Il est probable que d'ici peu un nouvel estaminet ou un nouveau magasin de mercerie va s'ouvrir à Lomme ou dans les environs. C'est ce que la police doit attendre pour mettre la main sur les coupables.

ARMENTIÈRES

Les Primes du Carnaval d'été. — Voici les décisions des trois jurys pour l'attribution des primes du concours de carnaval :

1re catégorie — Groupes de 15 personnes au minimum : 1re prime, 75 fr., les Jésus, d'Armentières — 2e, 50 fr., les Mal Foutus, d'Armentières.

2e catégorie — Groupes de 15 personnes au minimum : 1re prime, 75 fr., les Jésus, d'Armentières — 2e, 50 fr., les Mal Foutus, d'Armentières.

3e catégorie — Groupes de 15 personnes au minimum : 1re prime, 75 fr., les Pelichinelles, d'Armentières — 2e, 15 fr., le Corsaire, Lille — 3e, 10 fr., Cabinet-Urinoir, d'Armentières — 4e, fr., L'homme qui porte sa croix, Lille.

4e catégorie — Groupes, plus beaux costumes : 1re prime, 5 fr., Torédor et Carmen, Lille — 2e, 30 fr. Henri IV et Marie de Médicis, Lille — 3e, 20 fr., Costumes Fantaisistes, Armentières — 4e, 10 fr., Fin de siècle et Bellonne, Armentières.

5e catégorie — Personnes isolées, plus beaux costumes : 1re prime, 25 fr., Vieillard, Armentières — 2e, 15 fr., Raoul de Nangis, Fives-Lille — 3e, 10 fr., Guillaume Tell, Lille — 4e, 5 fr. Torédor, Lille — 5e, 5 fr., Soigneur moyen-âge, Lille — 6e, 5 fr., Charles-Quint, Lille.

6 catégorie — Enfants — Groupes, plus beaux costumes : 1re prime, 20 fr., Louis XIV et Mlle de la Vallière, Lille — 2e, 15 fr., Borgne et Borgne Louis XV, Lille — 3e, 10 fr., Espagnole et Page, Lille.

7e catégorie — Enfants isolés, plus beaux costumes : 1re prime, 15 fr., Abeille, Fives-Lille — 2e, 10 fr., Princesse grecque, Lille — 3e, 5 fr., Louis XIII, Lille — 4e, 5 fr., Page, Hospitaux.

COURTRAI. — Le président Courtrai a remporté du jeu mixte du concours stenographique d'Orchies : une médaille d'argent, trois médailles de bronze, trois diplômes d'honneur, trois mentions honorables, lui ont le bien des nombreux lauriers conquis par les élèves de ce professeur, signalons particulièrement l'intéressante médaille de bronze au jeune Maurice Couvreur, âgé de 7 ans 1/2 — ce qui prouve qu'en peu de temps cette tête d'enfant a le stenographie. — Ces enfant avait déjà d'ailleurs obtenu un diplôme de stenographie, à l'âge de 3 ans 1/2, au concours stenographique de Roubaix.

HELLEMMES-LILLE. — *Fanfare municipale.* — Par suite de la mort du regretté Leonce, Lachery, chef de la fanfare municipale, il a été pourvu à son remplacement à l'assemblée de vendredi dernier.

M. Rene Verchavee, sous-chef de la dite société, a été nommé chef, et M. Etienne Boite, piston solo, sous-chef. Ces deux nouveaux chefs, après avoir reçu les félicitations de tous les sociétaires, ont promis de dévouement le plus complet pour continuer à faire progresser la société.

DOUAI

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Douai s'est réuni vendredi soir sous la présidence de M. Charles Bertin, maire.

Au début de la séance, M. le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Bidoux-Pommier offre à la ville, d'une indemnité de 200 fr. pour permettre la création immédiate de la rue Delfosse à Dorignies.

Puis le Conseil émet un avis favorable à la suppression de la distribution de lettres, le lundi soir et mardi soir des fêtes de Gayant ; se déclare favorable à l'exemption pour cause d'indigence, de la taxe militaire (exposant certains jeunes gens ; vote le traitement municipal relatif à la création de deux nouveaux postes d'instituteurs-adjoints, à l'école des garçons de Douai ; vote un crédit de 500 fr. pour assurer contre les accidents du travail, le personnel directement employé par la ville ; un autre crédit de 50 fr. pour l'assurance des Sapeurs-pompiers contre les accidents de service.

L'affirmation du Conseil que le boulevard Vauban a été reconnu par M. l'Inspecteur général Grusson, expert, comme ayant entraîné environ 3.000 francs de dépenses. Sur avis des conclusions de M. Grusson, le Conseil prend à la charge de la ville un sixième de la dépense totale. Le surplus incombera à la Compagnie de l'Incendie.

La question des services médical et pharmaceutique de nuit demeurant à une longue discussion qui sera continuée à la prochaine séance.

A l'unanimité, le Conseil confie à M. Forest la direction du théâtre de Douai pour la saison 1901-1902.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de la ville de Douai pour l'exercice de M. le Maire. Ce compte se solde en recettes pour la somme de 1.194.055 fr. En dédaignant les restes à payer la disponibilité est de 542.802 fr.

Le compte de gestion du receveur municipal est approuvé. Le compte des loyers des bâtiments, du mont-de-piété, du bureau de bienfaisance, des fabriques d'église et des chemins vicinaux.

Dans la discussion du budget supplémentaire de 1901, le Conseil, sur la proposition de M. le commissaire de police, décide la création d'un service de fourrière qui sera composé d'un sous-brigadier à 1.300 fr. par an et de deux agents à 1.100 fr. de plus, une indemnité d'habillement leur sera allouée.

La recrudescence industriel des usines Gueriu et Cie avec le chemin de fer de ceinture est autorisé moyennant une redevance annuelle de 2 fr. par *chaussée traversée*.

Le conseil municipal vote un crédit de 7911 fr. pour la construction d'un bureau démontable ; — autorise l'acquisition de diverses parcelles de terrain pour voie d'aiguement ; — accorde un subside de 500 fr., à M. Alexandre Dastarac, élève du Théâtre nationale des Beaux-Arts, pour le concours de chant, — désigne les membres formation de la liste du *jury criminel*, les *délégués suivants* : *canton Nord*, MM. Lavoix et Anson ; canton-ouest, MM. Binet et Roussier ; canton sud, MM. Alphonse Hayre et Mariot.

Mauvais fils

Samedi, dans l'après-midi, le sieur Aubert Paul, 28 ans, journalier, Dorignies, a pris une casserole d'eau bouillante à la tête de son père avec qui il avait une discussion.

Le père, atteint à la tête, a été légèrement brûlé.

Accident. — La demoiselle Dubrulle Marthe, 18 ans, demeurant au pont de Scarpe, a été blessée à la main à l'usine De Baisieux-et, en nettoyant un métier à la marche.

Elle a été admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où elle subira l'amputation du pouce de la main droite.

Suite d'un jeu de hasard. — Le jeu de hasard *de la grande roue de Paris*, installé à la foire, place d'Armes, a été saisi hier soir, par deux agents de police en civil. Depuis quelque temps déjà on les dirigé par un sieur Sayanet, faisait tirer les portemonnaie de beaucoup de personnes.

— Le sieur Mailhos Emile, *vrôle dernier*, avait commis pour cette rue effraction, commis à Wattrelos, s'enfin avons ces deux vols. On a retrouvé, d'après les indications fournies par les deux victimes comme de l'argent volé chez M. Brédor et plusieurs objets chez Colin.

MARCHIENNES. — Dimanche dernier 23 juin, a eu lieu au sig. fr. de la Ligue Républicaine la réunion des différents groupes républicains du canton, en vue de l'élection au Conseil d'arrondissement.

Les communes du canton étaient représentées sauf celles d'Erre, Hornaing, Marchiennes, Campagne et Pecquencourt.

L'assemblée a décidé de prime abord de s'ajourner à huitaine, le dimanche 30 juin, à 6 heures 1/2 du soir, pour le choix définitif du candidat, afin de permettre aux délégués de se faire autoriser par les ligues ou groupes dont ils font partie.

Chaque commune devra être représentée par un délégué pour *conl électeurs*. Le choix du candidat se fera au scrutin secret. Les groupes absents seront convoqués à nouveau.

Le citoyen Decottignies a été délégué par l'assemblée pour s'abucher avec la section du Parti ouvrier Français afin d'éviter tout malentendu et surtout ne pas diviser les forces républicaines au profit de la réaction.

CAMBRAI

— Dans la nuit de dimanche à lundi, un accident survenu à la fosse de Douai a causé la mort de Charles Hippolyte Bailly, âgé de 36 ans, né à Villers-en-Sloe (Pas-de-Calais), n'est survenu le jeudi 20 juin dernier dans la fosse. Comment le fait s'est-il produit ? On ne sait pas exactement. On pense qu'accompagné par le chef-mineur Sellier, qui revenait de permission, a été s'assoir sur le rebord de la voie et s'est endormi. On croit qu'il aura été tombé dans le sous-sol.

AVESNES

MEURTRE PASSIONNEL

À La Rouillies

Depuis quelque temps Fauchart Auguste, âgé de 26 ans, domestique d'agricole et Lebiond Jules, âgé de 18 ans, domestique de ferme chez M. Théâtaut, cultivateur à La Rouillies, demeurant tous deux dans cette commune, étaient en désaccord, parce que Fauchart avait, dit-on, séduit la jeune E. D., âgée d'environ 16 ans, servante chez *on commerçant* de La Fimmenge, mère dont les parents habitent La Rouillies, avec qui jusqu'alors Lebiond avait fêté le parfait amour.

Cette antipathie n'était que latente et n'empêchait pas les deux rivaux de prendre à l'occasion un verre ensemble.

Dimanche Fauchart, qui depuis quelques jours avait quitté son maître M. Bitaut-Eden, propriétaire à La Rouillies, se trouvait à proximité des chapes dans l'estaminet tenu par la veuve Mouzé, lorsque, vers sept heures et demie du soir, voyant passer Lebiond, il l'invita à prendre un verre. Cette invitation étant refusée, Fauchart *vint sur le seuil de l'estaminet* pour insister.

Cette fois le refus fut accompagné d'expressions désagréables qui amoncèrent une lutte au cours de laquelle Lebiond fut projeté à deux reprises sur le sol et reçut même quelques coups d'ongle derrière l'oreille gauche.

En se relevant pour la deuxième fois, Lebiond qui était au moment de la colère dit à Fauchart : « C'est bon, cette fois, je vais l'ouvrir la panse, et je vais te faire ton affaire. »

Fauchart, lui ayant calliusement répondu, Lebiond alla à la maison de son maître, qui distante d'environ 300 mètres du lieu de la scène et prétextant de ce qu'il était seul, il prit un fusil Lefaucheux et deux cartouches et reprit le chemin du fort l'estaminet Mouzé.

En cours de route, il fut rencontré par M. Comtesse, marchand de fromages à La Rouillies et par le fils de M. Thiébaut ; celui-ci lui ayant demandé comment il se faisait qu'il prombât le fusil de son père et n'obtenant qu'une réponse évasive, *voulut lui reprendre cette arme* ; mais Lebiond, qui était une certaine *dans le fusil d'écria* : « Ce que je vais faire ne vous regarde pas! Laissez-moi passer ou je tire sur vous ! »

A peine venait-il de prononcer ces paroles, qu'un coup partit et Fauchart atteinte au ventre, chargé faisant balle, passa à hauteur du poitrail du cheval attelé à la voiture de MM. Comtesse et Thiébaut et alla se loger dans un mur.

M. Thiébaut fils courut aussitôt pour prévenir son père, et Lebiond, toujours fort surexcité, continua son chemin vers l'estaminet Menet.

Fauchart, qui avait entendu le coup de feu, était venu devant la porte de l'estaminet ; en le voyant, Lebiond mit une autre cartouche dans le fusil et dit à son rival : « Cette fois, je vais faire ton affaire. »

Espérant arriver à temps pour le désarmer, Fauchart fit vers lui quelques pas rapides ; il n'eut pas le temps de faire trois mètres, lorsque Lebiond, qui tenait l'arme horizontale dans son manteau, appuya sur la gâchette ; le coup atteignit Fauchart au côté droit de la poitrine, les poumons lacérés, le cœur traversé, l'intérieur en bouillie, et amoncèrent sa mort instantanée.

Mais au même moment la commotion du coup de feu fit tomber Lebiond, dont le fusil fut saisi par les gendarmes.

Les personnes qui se trouvaient à l'estaminet Menet, surprises par ce meurtre inattendu, hésitèrent quelques instants avant de porter aide à la victime et d'arrêter Lebiond, qui en profita pour relever l'arme et la rapporter chez M. Thiébaut ; là, il dit à Mme Thiébaut à qui il remettait les 5 cartouches qu'il lui restaient : « Il est tué, je suis content ! Je m'en vais, vous donnerez ma montre et mes effets à mon frère », puis tout chaleureusement, il sortit et se rendit dans un estaminet où il but une chope et s'en alla à la Fiamengrie, où il but encore une chope ; ses traces ont été perdues là, on le croit réfugié dans le bois de Boussoye.

Quant à la victime, elle fut relevée, mais comme elle était morte, on la déposa, sur l'ordre de M. le Maire de La Rouillies, dans une grange appartenant à la veuve Mouzé, où diverses personnes la veillèrent.

M. le maire de La Rouillies avisa de ce meurtre M. le procureur de la République et la gendarmerie. M. le maire-adjoint-de-Rouillies apporte et les gendarmes Gaudet, Berth et Quénelin, se rendirent aussitôt à La Rouillies, pour procéder à une enquête et tenter d'arrêter Lebiond.

A cinq heures du matin, arrivaient à La Rouillies M. Dissart, procureur de la République, M. Brosson, juge d'instruction et M. Dubois, commis-greffier ; ces messieurs ont entendu les témoins du crime et prs toutes les mesures nécessaires pour faire arrêter le meurtrier.

Un peu plus tard arrivait M. le docteur Girard, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie de Fauchart ; ainsi que nous le disons plus haut, l'éminent praticien a constaté que la mort avait été foudroyante.

Les parents de Fauchart, qui habitent Buironfosse (Aisne) ont été prévenus ; quelque *dévouement avec son fils Auguste, pour des motifs* d'ordre intime, le père est venu. Après avoir dit un dernier adieu à la victime, le père a dû quitter dans un sentiment pour prendre un pseudonyme, et nous a été impossible de savoir de lui aucun parole ayant trait à la mort tragique de son fils.

D. H. — Le mandat d'arrêt lancé par le parquet d'Avesnes a produit son effet ; hier, vers deux heures et demie du matin, le meurtrier a été arrêté à Wignehies, sur la place, par le *gendarmerie de Fourmies* ; dans l'après-midi il était transféré par le parquet d'Avesnes, le lendemain, marchand des logis, et par l'un des gendarmes de sa brigade.

Le meurtrier, dont le sang-froid ne s'est pas démenti, a un degré *lucide* ; c'est un jeune homme de 18 ans environ, né à Vallée aux Blés *(Aisne)*, il a 1m65, il est châtain-clair, la figure presque imberbe, les pommettes saillantes et fort rouges ; il était tête nue et habillé d'un pantalon en velours côtelé et d'un gilet de même étoffe à manches.

Les renseignements fournis à Le Rouillies sur le meurtrier et sur la jeune fille qui est cause de ce meurtre, laissent à désirer.

DUNKERQUE

LES FÊTES DE DUNKERQUE

Grand concours pour la Kermesse demande, organisée au Parc de la Marine, par le Cercle d'escrime. La recette qui sera versée au Bureau de bienfaisance a été fructueuse. La plaisan a également fourni une somme très importante. Jonglerie, équilibriste, tir, jeux de hasard, tout contribuait à la Fêtes des illusions et les autres établissements forains, installés par la jeunesse, ont reçu la visite de tout Dunkerque.

Un noyé. — Un manœuvre, qui a été renvoyé des chantiers de construction après la grève, a disparu depuis samedi soir à 7 heures et s'est noyé. Son cadavre a été retiré lundi matin.

Accident. — On a transporté la nuit dernière à l'hôpital, un journalier, Auguste Debeil qui, en tissant dimanche, avait mis le feu à son journal et s'était grièvement brûlé.

Le port de Dunkerque

Sur rade. — *V. ang. Victoria*, 2690, div. Debaecker.

Entrées du 22. — Havre, *V. Adour*, 2120, Morlin, div. Dumas. — Rosyth, *S. Augusta*, 76, c. Lœylin, mineral. Leroy. — Hull, *Vap. Cito*, 347, cap. Hornestile, div. Debaecker. — Saint-Nazaire, *V. Ville-de-Carthage*, 1184, Langhetze, div. Demas.

Du 24. — Boyardville, *St. Armônie*, 36, Rouzac, sol. — Boyardville, *St. Gaston-Dominique*, 63, c. Camaret, mineral — Rouyaque, *G. Louisiane*, 1292, Brequir, mineral. — Iquique, 4-m. Atlantique, 2155, cap. Gosselin, détruit, Fayth. — Hawrie, *Vap. Jas.-S.-H Jacobson*, 209, Nordsen, div. — Charleroy, *V. Emilie*, 470, Mallard, div. — Bark. — Leith, *V. Ball. Talisman*, 493, Boyd, div. Demas. — Lanfrea, *V. ang. Sir-Robert-Peel*, 220, Dainas, div. Demas.

Sorties du 23. — Avilos, *V. belge Rocia*, 179, cap. Fernandez, ibge. Leroy. — Boulogne, *V. Saint-Jean*, 244, Jouanknéh, div. B.-P.

Tous les Mercredis, VENTE-RÉCLAME aux Galeries Lilloises.
Mercredi 26 : COFFRETS ACIER MOIRÉS, 2 cloïs, long. 24, larg. 16 ½, val. 8'50, VENDUS 4,95 ce jour seul.

APÉRITIF D'ÉTÉ
Prix avec de l'eau, l'excellent VIN de BANYULS TRILLES
soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA constitue un apéritif tonique et le plus agréable des désaltérants tout en stimulant l'appétit et en rantissant les forces.
C'est d'ailleurs le seul apéritif qui soit vraiment recommandé par le corps médical.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.
Exiger l'étiquette sur la bouteille

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Audience du 24 juin (2e chambre)

Présidence de M. Sée, vice-président. — Assesseurs MM. Prudhomme et Allard, juges. — Ministère public M. Bernard, juge.

Paquin contre la *Dépêche* et et *Le Peuple*. — Ayant considéré comme lui ayant été préjudiciables pour son commerce un article de la *Dépêche-Nouvelliste* et un article du *Peuple*. M. Paquin avait assigné ces deux journaux à comparaître devant le tribunal civil en paiement de dommages et intérêts.

M. Gottiaux, de barreau de Paris, se présentait pour M. Paquin. La *Dépêche* et le *Peuple* avaient respectivement pour avocats Me Chaneling et Bertin qui ont pris des conclusions d'incompétence, prétendant que le procès ayant lieu entre commerçants, M. Paquin aurait dû porter l'affaire devant le tribunal de commerce.

Me Gottiaux a soutenu que l'action avait été bien intentée. En effet, rien de commercial dans les articles publiés par ces périodiques. Ce n'est que dans la partie du journal « Annonces », que l'on peut considérer comme commerciale, que les faits incriminés ont été publiés. C'est dans la partie locale et politique du journal. Ce n'est pas le commerçant qui est attaqué, mais l'homme privé à l'abri duquel on veut atteindre M. Minianard, le mari lui-même. Le préjudice causé peut atteindre M. Paquin dans son commerce, mais l'article qui l'a causé n'a rien de commercial. L'affaire ne se plaide donc pas entre deux commerçants et le tribunal doit se dire incompétent en l'espèce.

L'affaire a été mise en délibéré. Le jugement sera rendu lundi prochain.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS
agricoles et commerciaux

LES LAINES
Sous le pseudonyme de Cotelier qui bottent leur plain, le mardi *Cotelier* était plutôt vendeur ces derniers jours ; le fabricant qui en est résultée a même un peu effet de baisse sur les cotations.
Cependant, la situation demeure toute essentielle-ment calme pour la laine fine, toujours très pourchée chez par la consommation ; une grande partie des stocks flottés s'écoulent à la fin de la campagne et l'industrie qui n'a pas cependant complètement cessé la concurrence de ces bonnes, sera dans la nécessité de s'adresser aux marchés à terme. Le rétablissement de l'équilibre ne s'opérera pas ainsi sans nouvoir une tension des prix probables.
Les tissus du Nord fonctionnent la situation industrielle sont assez satisfaisante et la demande de laine fine se maintient très active. Les avis de Roubaix-Tourcoing ne sont pas aussi favorables cette année dans les Etats de la Plata à environ 15 0/0 de moins qu'en 1900.
En Angleterre, les laines brutes sont en peu plus actives suivant catégories ; l'amélioration se manifeste principalement dans les provenances des laines de pays de bonne qualité, qui sont très demandées à des prix sensiblement ; il est vrai que les autres sortes *laines et laines* sont toujours difficile quelques leurs prix exceptionnellement réduits. Les intermédiaires seraient assez disposés à spéculer, mais leurs intentions sont contrarées par le peu de cours dans les centres de consommation sont infiniment à la mais stable dans les marchés distributeurs. Les mérines et les croisées de choix demeurent à des transactions modérées, mais les croisées moyennes et inférieures sont toujours en baisse sur les prix. Le marché des articles manufacturés est en voie d'amélioration ; les voyageurs sont revenus de leurs tournées et ont pu constater un peu partout des marchands. Actuellement, les achats ne sont pas encore que des renouvellements pour la saison, mais on se prépare à faire des achats à fin et s'est noyé. Son cadavre a été retiré lundi matin.
Les cotons
L'impression que les mois d'été pourraient être plus agréables commencent sensible demeure établie dans l'esprit du monde cotonnier et les dépêches américaines se préoccupent déjà des mesures pratiques de combattre l'étranglement sur juillet.
L'approvisionnement visible général a diminué de 20.000 balles ; mais, on ne qui concerne l'approvisionnement, on en conclut que l'importance des recettes journalières ne peut plus peser sur les cours et la décision prise par les banques ignorés jusqu'alors, qui révèlent à la fois la spéculation et le commerçant. Ce qui fait la force de la situation actuelle, c'est le fait que les mauvaises prévisions ne sont pas confirmées ; c'est le concurrence de la demande du spéculateur et de la demande de la consommation. Rien ceile-ci, celle-là n'avait pu prévoir que les cours seraient aussi bas cependant avec des tendances de dépression exagérée.
Les prévisions pour la consommation, le mouvement actuel pourtant allier bien plus loin qu'on ne l'en compte.
L'ensemble des avis sur la nouvelle récolte n'est ni favorable, ni défavorable, le retard en détail n'est pas regagné ; la chaleur, ayant en trop d'humidité, ne s'est pas assez développée ; les cultures profondes et ne pourrait pas supporter, de ce fait, une chaleur et une sécheresse un peu prolongées. Il en résulte que l'intérêt se portera bientôt, sur les prévisions mêmes de la nouvelle récolte qui n'est pas sûr terminée.
Le marché anglais des cotons manufacturés a présenté plus de fermeté, en dépit des fluctuations de la matière première ; le contrast d'affaires ensemble confirmé présente une meilleure allure, notamment dans la direction de Wade, où la mousson d'Inde a été favorable et où les achats de cotonnade tion à même de pourvoir à ses besoins en payant des prix plus en rapport avec la valeur du coton brut. Les bénéfices avec le Chine ont été assez satisfaisantes quoique entaverse par la bonne tenue des prix. Dans les contrées du Levant, Inde, l'Egypte et l'Amérique du Sud portait, suivant les spécialités de chaque contrée, sur les tissus écrus, bleuchus, tissés ou imprimés. Il est à noter dans toutes les directions indiquant une légère amélioration. En somme, le travail reprend ; son ensemble, tout en restant inférieur à présent, est plus *ferme* en marche et les listes de commandes en mains des fabricants s'allongent.

MARCHE DE PARIS
(Par dépêche du 24 juin).
Farines de consommation. — Les cours s'inscrivent sans changement ; les affaires restent calmes en boulangerie.
Le marque de Corbeil est à 25.50 les 100 kil. nets (45.745 les 157 kil. nets).
Fortes Pour. — Les dernières avis d'Amérique dénotent de la fermeté sur les cours.
Les blés, les affaires sont un peu plus actives. La demande est assez régulière de la part des gros hausseurs, en raison des nouvelles toujours aussi contradictoires sur la récolte du blé, mais d'un autre côté, les cours demeurent assez soutenus, par suite de la nouvelle faiblesse signalée des *marchés américains*. La tendance est *ferme* et les cours se relèvent de 5 à 15 centimes.
Blé. — Les demandes est assez active, grâce aux nouvelles toujours très contradictoires sur la récolte. Le marché est ferme, et les cours se relèvent en une reprise de 5 à 10 centimes.
Avoines. — La demande est assez active par suite de la persistance de la sécheresse. Le marché est ferme, et les prix accusent une hausse de 10 à 20 centimes.
Colza. —